

PROJET - DÉLIBÉRATION

Objet : ZAC du CARGET - FIXATION du prix de vente des lots Toute Taxe Comprise (T.T.C.) le mètre carré

Madame la Présidente informe l'assemblée de la tenue de la Commission de développement économique le mardi 21 mars 2023. Lors de cette réunion, il a été précisé que les travaux de viabilisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Carget sur la Commune de VIC-FEZENSAC pourraient être avancés d'ici la fin d'année 2023 concernant la 1ère tranche.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération s'élève à près de 740 000 € TTC pour une superficie à commercialiser de 28 456 m² (8 lots) ce qui correspond à un prix de revient de 26 € TTC. Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la Communauté devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Vu la délibération en date du 10/04/2012 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Carget ;

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (ou selon le vote suivant : voix pour, voix contre et abstentions),

- de vendre les lots au prix de **10 € / 12 € le m² T.T.C.** (*en fonction des modalités du dispositif de la Région OCCITANIE*)

- d'autoriser la Présidente à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

La Présidente, Barbara NETO,

Fait et délibéré, le 29 mars 2023.